

l'un d'eux apostasiait et se plongeait dans un bain tiède placé là à cette fin. Ce fut pour lui l'occasion d'une mort aussi certaine mais plus honteuse. Le gardien, touché en ce moment de la grâce qui venait d'être refusée par l'apostat, se déclara chrétien et subit le supplice de ces héros. Le lendemain on rompit les jambes de ces martyrs dont quelques-uns paraissaient respirer encore, puis on brûla leur corps. Des fidèles, au risque de leur vie, recueillirent leurs ossements. C'était à Sébaste, en Arménie où avait été martyrisé quatre ans plus tôt S. Blaise évêque du lieu et dont la fête a été célébrée le 3 février. S. Basile père de S. Basile le Grand et de S. Grégoire de Nysse et Ste Emélie leur mère, originaires de Sébaste, firent transporter ces reliques sur leur terre et y bâtirent une chapelle. Une partie considérable de leurs reliques fut transportée à Constantinople, en Italie et de là se répandirent en France.

#### 20 DISPOSITION DE CES OFFICES :

Messe du IV<sup>e</sup> dimanche du Carême, *semi-double privit.* ; 2<sup>e</sup> or. des SS. XL Mm. ; 3<sup>e</sup> *A cunctis* ; préf. du Carême. — Aux vêpres du dim. (hymne *Audi, v. Angelis*, au *Magnif. ant. Subiit*) mém. des XL Mm. (ant. *Gaudet*, v. *Ersultabunt*) et Suffr.

### TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

#### Le dimanche, 17 mars

Comme le dimanche de la Passion est privilégié contre tout office même de le cl. (Rubr. génér. du brév., titre X, n. 1), on ne peut chanter, en ce jour, aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre VI). Cependant, on doit ajouter, sous une seule conclusion, à la messe du jour, la mémoire du titulaire qui tombe en ce jour, comme S. Patrice et S. Agricole (Décret génér. du 2 déc. 1896, III, n. 375<sup>d</sup>).

Tous les autres titulaires, outre S. Joseph et l'Annonciation, qui tombent entre le 18 mars et le 27 avril, n'auront, cette année, leur solennité que le 28 avril.

J. S.

#### Prières des Quarante-Heures

MERCREDI,	6	MARS	— Terrebonne.
VENDREDI,	8	“	— Saint-Jean-Baptiste, à Montréal.
DIMANCHE,	10	“	— Saint-Patrice, à Montréal.
MARDI	12	“	— Saint-Joseph de la Rivière des [Prairies.]

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, on peut gagner : 10 500 jours d'indulgence chaque jour, 20 une indulgence plénière dans le cours de la neuvaine ou l'un des huit jours suivants (du 10 au 26 mars, ou du 12 au 28 avril) en se confessant, communiant et priant aux intentions du pape.